

21 mar 2004 -18:00

Appartient à CONSEIL DES MINISTRES DU 21 MARS 2004

## Travail autorisé des pensionnés

Le Conseil des ministres a décidé de traiter le dossier du "travail autorisé des pensionnés" dans le cadre du débat de société sur la problématique de la fin de carrière. Ce débat est prévu pour le second semestre de 2004.

Le Conseil des ministres a décidé de traiter le dossier du "travail autorisé des pensionnés" dans le cadre du débat de société sur la problématique de la fin de carrière. Ce débat est prévu pour le second semestre de 2004.

Le but est de parvenir à un règlement définitif de la question du travail autorisé. Pour rappel: le 1er janvier 2002, le plafond fixé pour les gains complémentaires que les pensionnés de plus de 65 ans peuvent percevoir sans hypothéquer leurs droits à la pension a été relevé de moitié environ. Au 1er janvier 2004, le plafond a de nouveau été rehaussé de 25%.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>